

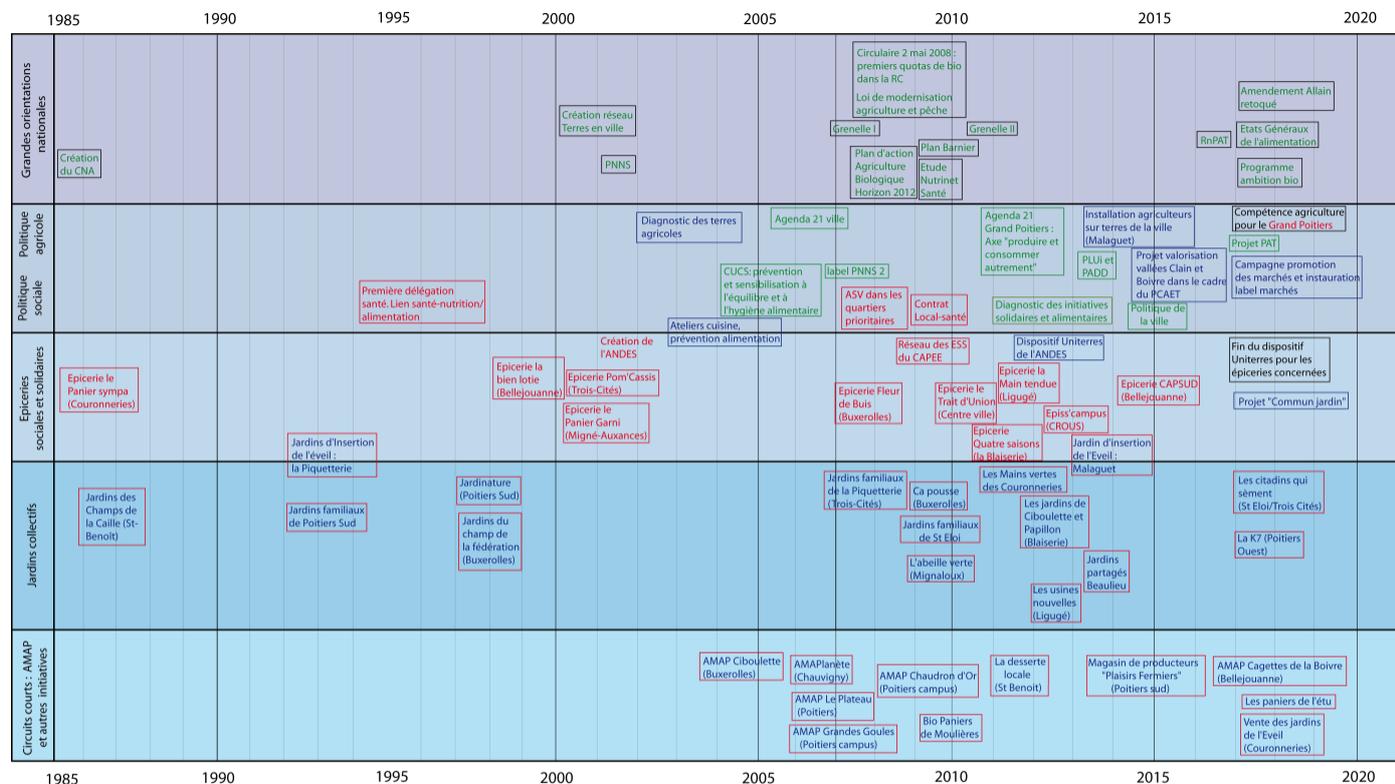
# **Etat des lieux de la gouvernance alimentaire à Grand Poitiers**

Josselin LICARI, stagiaire FRUGAL, Université de Poitiers - M1 Géographie, 4 mars 2018

## **L'historique de la gouvernance alimentaire à Grand Poitiers**

Au sein de l'agglomération de Poitiers, différents acteurs sont impliqués dans la gouvernance alimentaire. Les collectivités (à différentes échelles) semblent avoir une volonté de relocalisation de l'alimentation sans toutefois être strictement engagées dans cette dynamique qui repose beaucoup sur les différents acteurs locaux et la société civile (citoyens). Nous n'observons pas à Poitiers une action globale par rapport à l'alimentation, même si un projet alimentaire territorial (PAT) est envisagé, et la démarche de réflexion lancée (la première réunion à ce sujet à eue lieue à la fin de l'année 2017). La question alimentaire est jusqu'alors traitée indirectement à travers d'autres politiques sectorielles, notamment avec la politique sur les espaces verts ou la politique de la ville.

La gouvernance alimentaire à Grand Poitiers : une dynamique globale qui repose sur les acteurs associatifs et sociaux.



Acronymes :

- ANDES : Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires
- ASV : Atelier Santé Ville
- CAPEE : Comité des Alternatives Poitevinnes pour l'Emploi et l'Entraide
- CNA : Conseil National de l'Alimentation
- ESS : Epicerie Sociale ou Solidaires
- PAT : Projet Alimentaire Territorial
- PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
- PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- PNNS : Plan National Nutrition Santé
- RnPAT : Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux

Légende :

- ACTEURS (rouge)
- INITIATIVES (bleu)
- OBJETS (vert)

Réalisé par Josselin Licari, PSDR Frugal, 2018

Sources : inventaire personnel des acteurs et initiatives (AMAP, jardins partagés, épiceries sociales et solidaires) ; entretien avec G. Auxémery du service solidarité et cohésion sociale au Grand Poitiers ; Rapport de stage de M. Rol "Une approche de la gouvernance alimentaire dans l'agglomération d'Angers"

En effet, les questions alimentaires restent globalement peu appropriées par la ville et l'agglomération de Grand Poitiers qui ne disposent pas d'un service dédié spécifiquement à l'agriculture. Ces questions sont en effet transversales et les différents services et délégations interviennent alors en fonction des nécessités (ex : restauration collective, épiceries, jardins partagés). Néanmoins, l'obtention de la compétence agriculture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de la réforme territoriale (loi NOTRe), peut laisser entrevoir une évolution à ce niveau, dans le cadre aussi du passage de la communauté d'agglomération à la communauté urbaine du Grand Poitiers, élargissant le périmètre à 40 communes dont beaucoup ont un profil agricole.

En attendant, ce sont plutôt les problématiques sanitaires et sociales qui ont permis de s'emparer doucement des questions d'agriculture (agriculture urbaine, ...) et de relocalisation à l'échelle du territoire. Ce constat s'observe notamment par la création en 1995 d'une délégation santé, ou par les différents dispositifs de la ville (contrat de ville, CUCS, politique de la ville), qui ont progressivement

mit l'accent sur les questions d'équilibre et d'hygiène alimentaire, donc les aspects nutritionnels de l'alimentation, en particulier dans les quartiers connaissant des difficultés sur les plans sanitaire et social. Globalement, durant les années 2000, c'est à travers ces volets d'intervention que la montée des questions d'alimentation, d'agriculture et de relocalisation s'est effectuée, et notamment grâce aux différentes associations œuvrant dans cette logique, alors que la place de l'agriculture et de la valeur productive des sols dans les différents PLU et SCOT furent minimisées au profit de problématiques davantage portée sur le paysage et la nature en ville (trames vertes et bleues).

Au début des années 2000, un diagnostic des terres agricoles périurbaines a été réalisé, traduisant une volonté de développer l'agriculture périurbaine. Cependant, ce diagnostic ne semble pas avoir été suivi d'actions pour développer cette agriculture. Ces problématiques de relocalisation ont été explicitées plus clairement à partir des années 2010 avec le PLUi et le PADD, mais surtout avec l'agenda 21 qui intègre un axe « Produire et consommer autrement » qui a suscité l'intérêt de la société civile comme peut en témoigner la réalisation d'un portrait de territoire par le conseil de développement.

Nous pouvons donc souligner le rôle important des acteurs des solidarités, et en particulier au regard des dynamiques auxquelles appartiennent les épiceries solidaires du territoire. Ces acteurs sont relativement anciens, et ont émergé à la fin des années 1980 et durant les années 1990 à l'image de l'épicerie de l'éveil qui se démarque par l'innovation dont elle a su faire preuve au sein de l'aide alimentaire, à savoir l'organisation d'une filière de production destinée à alimenter différentes structures locales d'aide alimentaire, mais pas uniquement (vente aux restaurants, aux particuliers). Cette filière de production s'organise autour des deux jardins d'insertion par l'activité économique. La prise en charge d'une production organisée pour les épiceries solidaires, démarrée en 1994 avec le premier jardin d'insertion est le témoin de cette innovation, à une époque où les questions alimentaires étaient encore peu voire pas prises en compte par les pouvoirs publics.

Plus récemment, c'est le dispositif Uniterres de l'ANDES, permettant un approvisionnement local des épiceries solidaires tout en venant en soutien aux agriculteurs en difficulté, auquel ont participé quelques épiceries solidaires du territoire qui montre l'implication de ces acteurs dans les dynamiques de relocalisation de l'alimentation. Le rôle de la Région est à souligner puisque c'est cet acteur qui a encouragé la participation des épiceries à cette initiative, alors même que le cadre législatif avec l'appartenance des épiceries solidaires au réseau de la Banque Alimentaire ne leur permettait pas en théorie de bénéficier du dispositif de l'ANDES. Ce cadre législatif est d'ailleurs la cause de l'abandon du dispositif par une majorité d'épiceries solidaires se l'étant approprié. Une nouvelle fois, l'organisation des épiceries et de ses dirigeants, autour du CAPEE notamment, se distingue sur le plan de la gouvernance alimentaire locale, par la naissance d'un projet commun de production à bas coût et spécifique à l'approvisionnement des épiceries solidaires afin aussi de répondre à l'abandon du dispositif de l'ANDES qui a duré 4 à 5 ans. Ce projet nécessite l'appui des collectivités locales et prend peu à peu forme pour inclure les épiceries, mais aussi les citoyens dont la participation est souhaitée pour continuer d'inscrire les acteurs des solidarités dans une logique de relocalisation de la production et des approvisionnements.

L'implication des acteurs des solidarités est à mettre en regard avec la situation sociale de la ville et des politiques publiques qui en découlent, la ville de Poitiers détenant un taux de pauvreté supérieur à la moyenne (un taux de pauvreté de 22% en 2012), au regard de ses caractéristiques de ville moyenne. Le réseau des épiceries sociales et solidaires de la ville présente un maillage fort des quartiers qui connaissent des difficultés sociales et reste un moyen intéressant d'intervenir simultanément sur le territoire pour répondre aux besoins des populations qui connaissent des situations de précarité. Ces structures sont donc soutenues dans leur activité par les collectivités, à l'image des subventions accordées aux épiceries et au CAPEE pour l'animation du réseau local, ceci leur permettant d'être des acteurs de la relocalisation et de la gouvernance alimentaire à Poitiers.

Une autre façon pour la collectivité d'intervenir sur des questions relatives au foncier et à l'agriculture (amateur) fût la mise en place des jardins collectifs. Nous pouvons repérer deux moments « forts » à cet égard : il s'agit pour le premier de la mise en place formelle des jardins sous forme d'associations soutenues par les collectivités de 1987 à 1997, dont les premiers ont vu le jour dans les quartiers sud de Poitiers (Bellejouanne, St Benoit à proximité des Trois-Cités), et pour le second à partir de 2007, après une période creuse de dix ans, dans l'intégralité des quartiers populaires de Poitiers (St Eloi, Couronneries, Beaulieu, la Blaiserie). Ces dispositifs sont les témoins d'une volonté ascendante de la population d'avoir un accès à des parcelles pour soutenir une logique d'autoconsommation, parallèlement à une période où les circuits courts se sont beaucoup développés en France de manière générale (dans les années 2000). Là encore, la répartition de ces jardins reste très corrélée à la situation sociale de la ville et ses quartiers, on peut en effet observer que ces jardins émergent dans les quartiers d'habitat collectifs même si leur accès n'est pas déterminé par la résidence au sein même du quartier où les jardins sont implantés.

Les collectivités locales agissent également sur la relocalisation de l'alimentation en facilitant l'installation de producteurs, surtout de maraîchers, sur des terres leur appartenant. C'est le cas pour X agriculteurs qui bénéficient depuis 2012 de la location de terres de la ville de Poitiers, situées sur la commune de Migné-Auxances (projet Malaguet). Un jardin d'insertion par l'activité économique y a également été implanté, dans l'optique d'approvisionner entre autre l'épicerie solidaire de l'éveil. Des travaux permettant l'irrigation et l'accès à l'eau ont été menés pour réunir les conditions de culture favorables. Il était également question, à l'origine, d'un espace test pour permettre aux nouveaux agriculteurs (notamment des jeunes agriculteurs) de tester leur activité. Toutefois, cette activité n'a vraisemblablement pas été mise en place, en cause notamment l'occupation du terrain par les gens du voyage, mais reste envisagée.

Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est un autre moyen d'action sur le foncier pour la collectivité. La mairie de Poitiers envisage en effet une valorisation des terres humides des vallées du Clain et de la Boivre qui sont d'anciennes terres de maraichage et de peupleraies. Or l'activité d'entretien et de vente de biens agricoles ne figurent pas dans les compétences de la ville. Un travail de recensement et de cartographie de ces terres est en cours. Ensuite, des partenariats « agricoles » (via des locations) pourraient être noués afin de créer un modèle économique rentable, avec une diversification des activités (maraichage, jardins partagés, réintroduction de biodiversité) et le maintien d'une valeur paysagère.

Les circuits courts de commercialisation sont relativement récents et se traduisent en majorité par des initiatives relevant là encore de la force associative, il s'agit des AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui ont connu un développement au sein du territoire entre 2005 et 2010, mais qui peuvent manquer de visibilité (difficulté à contacter les AMAP recensées, des projets qui n'ont probablement pas eu l'effet escompté et qui végètent). Ces AMAP, à la différence des initiatives présentées au préalable, se retrouvent assez peu dans les quartiers dits défavorisés mais plutôt plus proche du centre-ville et dans les autres communes de l'agglomération poitevine, même si certaines d'entre elles proposent des paniers solidaires afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre.

Un autre aspect des circuits courts de distribution sont les marchés de plein vent. La ville de Poitiers, forte de son marché bihebdomadaire des Couronneries, a récemment revu son offre en marchés locaux, en particulier dans les quartiers défavorisés. De plus, pour faire écho auprès des populations, une campagne de promotion et de sensibilisation (à travers des affichages et l'instauration d'un label qualité pour les aliments biologiques et/ou locaux) a été menée en 2017.

**En résumé**, nous observons que les problématiques liées à l'alimentation et à la relocalisation ont mobilisé en premier lieu les acteurs locaux associatifs de la société civile, depuis les années 1980 avec les premières initiatives formelles (premiers jardins, premières épiceries), en particulier dans des quartiers connaissant des difficultés sociales plus importantes. L'approche de ces questions, relatives aux solidarités territoriales, s'est donc faite à travers un contexte social particulier.

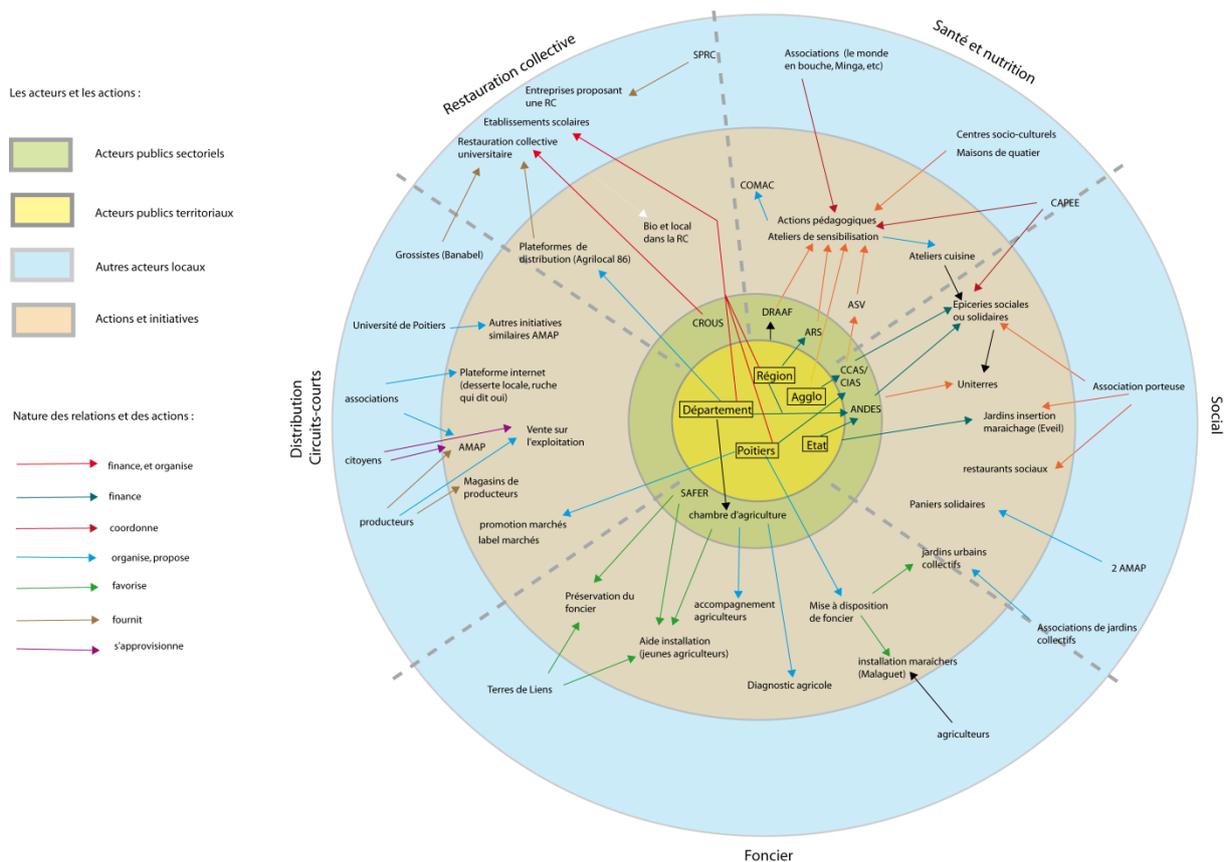
Devant ces initiatives, les collectivités locales ont mis du temps à s'emparer de ces questions d'alimentation, et l'ont fait via l'aspect nutritionnel. Cela s'est donc fait au travers de politiques couplées aux plans socio-sanitaires, comme le justifient la création d'une politique de santé à la fin des années 1990 ou le CUCS mettant l'accent sur l'hygiène et l'équilibre alimentaire, avec les ASV (ateliers santé ville) dans les quartiers connaissant une importante précarité.

Les questions plus véritablement relatives à la relocalisation et à la construction d'un projet alimentaire territorial de la part des collectivités semblent plus récentes et s'inscrire dans une continuité avec le chantier réalisé sur la nutrition au cours des années 2000. Cela a commencé avec un diagnostic des terres agricoles périurbaines au début de la décennie qui ne s'en est pas suivi d'action concrète. C'est en effet depuis la fin de ces années 2000, que la volonté d'une relocalisation de l'agriculture pour le territoire s'observe, non seulement à travers toutes les initiatives (épiceries solidaires, jardins partagés) et le soutien sous forme de subventions, mais surtout sur le plan politique. Un des axes majeurs de l'agenda 21 « produire et consommer autrement » met l'accent sur cette volonté ainsi que sur l'importance de mettre en regards efforts de relocalisation et commande publique (notamment via la restauration collective). Néanmoins, cette dynamique en faveur de la relocalisation émergée entre 2005 et 2010, semble contenir des limites et peiner à s'affirmer, comme peut en témoigner l'adhésion de Poitiers au réseau Terres en ville puis son « retrait », ou encore la place peu affirmée des espaces productifs urbains et ruraux dans le PLUi (et le PADD) de 2012, ou du SCOT. De même, l'absence de compétence

en matière agricole et la difficulté à agir sur le foncier semble être des limites à l'élaboration d'une politique alimentaire. Le territoire se trouverait donc dans une situation de stagnation à l'égard de la volonté politique de relocalisation, parallèlement à un contexte national où les volontés convergent, pour les villes, à la construction de projets alimentaires territoriaux. La nouvelle organisation territoriale, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017, permet aux agglomérations de se doter de la compétence agricole et de mettre en place un service dédié. Probablement la prochaine étape pour Grand Poitiers, nécessaire à la prise en charge des questions transversales alimentaires dans un objectif de politique alimentaire et d'une gouvernance alimentaire locale et en lien avec des politiques foncières?

## L'organisation actuelle de la gouvernance alimentaire à Grand Poitiers, et ses différents volets d'intervention.

L'organisation des acteurs à travers les différents volets d'intervention sur la gouvernance alimentaire locale



Réalisé par Josselin Licari, PSDR Frugal, 2018  
 Sources : Mémoires de M1 "La connexion entre les zones rurales et urbaines à travers l'accessibilité alimentaire des populations défavorisées" de J. Licari, 2017.  
 "L'installation de maraichers par le Grand Poitiers" de H. Forestier, 2017.  
 Inventaire des actions existantes dans les domaines de la distribution et de la santé.  
 Entretien réalisé avec M. Hall, directrice du CROUS de l'académie de Poitiers.

Dans l'élaboration de ce schéma des acteurs et des initiatives, nous avons distingué les différents volets qui permettent selon nous d'influer sur la gouvernance alimentaire à Poitiers.

**Premièrement, le volet du social**, comme vu à travers la frise chronologique de la gouvernance alimentaire à Poitiers, permet historiquement d'agir sur l'alimentation et l'agriculture au sein du territoire.

Les épiceries sociales et solidaires, au nombre de sept dans la commune de Poitiers, et onze dans l'ancien périmètre du Grand Poitiers avec leur réseau dense, sont des acteurs importants dans la mesure où elles touchent une importante part de la population de la ville de Poitiers et son agglomération, le plus souvent sur la base du critère du reste pour vivre, et où l'adhésion se fait généralement pour une année. La plupart sont des épiceries solidaires, c'est-à-dire qu'elles sont plus véritablement portées par des associations de loi 1901, même si ces initiatives restent soutenues par les collectivités et les CCAS (ou CIAS). Elles fonctionnent grâce aux subventions des différentes collectivités locales (notamment la ville de Poitiers) et grâce aux recettes tirées de la vente des denrées auprès des clients.

Ces structures sont traditionnellement approvisionnées par les associations têtes de réseaux (Banque Alimentaire notamment, spécialisée dans l'approvisionnement des structures d'aide alimentaire), dont les stocks proviennent surtout des filières productives agro-industrielles et des ramasses dans les grandes surfaces alimentaires. Toutefois, depuis la création de l'ANDES en 2001, des dispositifs ont été mis en place dans toute la France pour apporter de nouvelles formes d'approvisionnements plus locales, et inhérentes aux réseaux des solidarités et de l'aide alimentaire. C'est notamment le cas du dispositif Uniterres qui dès 2012 a fait son apparition en région Poitou-Charentes pour une phase test de trois ans, avant d'être étendu aux autres régions du Grand Ouest. Cela a permis pour certaines épiceries (surtout les plus conséquentes en taille) de concevoir une nouvelle façon de s'approvisionner en produits frais (notamment légumes, œufs) en apportant un peu plus de sécurité et de stabilité à l'activité des producteurs locaux affiliés au dispositif Uniterres. Si récemment, courant 2017, les épiceries les plus importantes en taille et en personnes accueillies ont été contraintes à mettre un terme à ce circuit d'approvisionnement (impossibilité d'adhérer à la fois à la Banque Alimentaire et à l'ANDES, et la Banque Alimentaire représentant un débouché plus important en termes de volume et de diversité de produits), certains dirigeants d'épiceries solidaires ainsi que le réseau des épiceries solidaires animé par le CAPEE avaient déjà initié une réflexion quant à un moyen de produire à bas coût des produits de maraîchage pour fournir les épiceries solidaires du territoire, tout en impliquant les différents acteurs que sont les bénévoles, mais aussi les clients des épiceries, ainsi que des maraîchers professionnels. A l'image de l'Eveil et de sa capacité à mettre en œuvre des moyens de production pour fournir des produits frais et de qualité (biologiques) aux épiceries, à travers ses deux jardins d'insertion situés dans l'agglomération du Grand Poitiers, le nouveau projet commun aux épiceries du territoire pour produire des denrées destinées au réseau des épiceries témoigne de la volonté et de l'importance qui caractérisent ces acteurs dans la nouvelle conception d'une gouvernance alimentaire à une échelle relocalisée.

Certaines AMAP ont aussi mis en place un système de paniers solidaires. En d'autres termes, le prix payé par les consommateurs, est relatif à une solidarité exercée non seulement envers les

producteurs mais également envers les personnes connaissant une situation de précarité, dans la mesure où ces AMAP proposent aussi des paniers équivalents à un prix plus bas et adapté aux ménages à bas revenus.

Les restaurants sociaux, au nombre de trois au sein de la ville (Toit du Monde, l'Eveil, Trois Cités) contribuent eux aussi à développer l'accès à des produits de qualité et transformés par des équipes de cuisiniers, grâce à des tarifs différenciés en fonction des revenus de la personne et de son statut d'adhérent à l'association. Ce genre de structure s'attache à employer du personnel en insertion.

Les jardins d'insertion de l'Eveil participent à l'approvisionnement des épicerie (en particulier l'épicerie de l'éveil) en produits biologiques et locaux, et sont largement financés par les différentes collectivités et autres dispositifs de l'Etat (SIAE aide aux postes, CAF).

Les questions alimentaires et nutritionnelles ont aussi été emparées par les services de santé de la ville. Pour cette raison, **le volet de la santé constitue un deuxième volet d'influence** sur la gouvernance alimentaire. En effet, devant les constats de montée des carences et de pertes de repères face à l'alimentation, les collectivités ont cru bon de porter l'accent sur les dimensions de pédagogie et de sensibilisation à l'égard de la façon de s'alimenter. Depuis le début des années 2000, cela se traduit par la mise en place d'ateliers de cuisine et de préparation des aliments au sein de diverses structures, notamment les associations touchant des personnes vulnérables sur le plan social et en particulier par rapport à l'alimentation. C'est par exemple le cas dans les différentes épicerie sociales et solidaires du territoire qui proposent à leurs clients mais pas seulement, à quiconque est intéressé, des créneaux pour cuisiner ensemble et partager des savoirs-faires et connaissances culinaires. Un fascicule reprenant des recettes proposées lors de différents ateliers cuisine ainsi que des éléments propres à l'équilibre nutritionnel ou aux étiquettes des produits a été réalisé (Comment mange t on aux Couronneries), et est consultable sur internet. D'autres ateliers peuvent faire intervenir des diététiciens ou des nutritionnistes afin de favoriser les bonnes pratiques culinaires et alimentaires. Ces actions furent coordonnées par l'association Minga puis par Le Monde en Bouche, sous l'égide du CAPEE. Ces actions se réalisent dans le cadre de l'Atelier Santé Ville (ASV) et sont financées par la DRAAF, l'ARS, les collectivités (Ville, agglomération, région) ainsi que sur fonds propres des structures et associations impliquées (centres socioculturels, maisons de quartier).

Nous avons choisi de représenter **la restauration collective comme un volet à part entière de la gouvernance alimentaire**, dans la mesure où celle-ci s'institutionnalise peu à peu à travers des quotas ou objectifs nationaux, et où il en existe différentes formes avec différents fonctionnements.

Premièrement, la restauration collective scolaire, qui pour les écoles maternelles et primaires dépend des communes, alors que les collèges dépendent des départements et les lycées des régions. Ensuite, la présence de l'Université de Poitiers implique une restauration collective destinée aux étudiants, qui elle est gérée par le CROUS de l'académie de Poitiers. Enfin, la restauration collective administrative et/ou d'entreprise publique (CHU) ou privée (EHPAD,...) en constitue une autre forme. Ces établissements peuvent avoir des caractéristiques différentes. En effet, pour le CROUS, une grande importance est accordée non seulement à la qualité des produits mais également à leur

transformation et aux compétences du personnel de cuisine qui présente l'intérêt d'être professionnel et formé pour la restauration, ce qui n'est pas forcément le cas dans les restaurations collectives d'établissements scolaires (employés en insertion ?) où l'organisation de la restauration collective peut être propre à chaque établissement et dépend en grande partie des choix faits par les agents comptables.

Ce qui paraît commun à ces différents types de restauration collective, c'est la manière de s'approvisionner (en local ou non). En l'absence de Marché d'intérêt National (MIN) et régional (MIR), ces structures utilisent donc des services de ventes en gros, que ce soit par des grossistes (3 grossistes recensés à Poitiers), des sociétés spécialisées dans l'élaboration de repas pour la restauration collective (SPRC), ou des plateformes intermédiaires qui permettent de centraliser et de regrouper l'offre de la production locale pour répondre aux besoins et volumes demandés par la restauration collective (AgriLocal86, Resalis, des plateformes mises en place par les collectivités départementales de la région Poitou-Charentes). Ces plateformes sont donc publiques et viennent compléter l'offre du secteur privé pour la restauration collective à Poitiers, en proposant des produits issus des exploitations locales à destination des structures de restauration collective, via une démarche de centralisation de l'offre et de la demande. En plus de ces différents choix, le CROUS présente la particularité de s'approvisionner également via des marchés nationaux mis en place par le CNOUS. Un label E3A, récompensant les établissements scolaires engagés dans une démarche de développement durable a été mis en place dans la région. Encore peu d'établissements du département de la Vienne sont labellisés, à la différence des départements Charente ou Deux-Sèvres qui semblent plus engagés dans cette démarche.

Les différentes restaurations sont plus ou moins investies et poursuivent les objectifs de qualité souhaités à l'échelle nationale, c'est-à-dire l'introduction d'un pourcentage de produits biologiques ou locaux (20%) dans la restauration. A ce titre, la charte d'engagement des collectivités locales vers une alimentation biologique, locale et de qualité dans le cadre du programme Ambition Bio 2017, labellise les territoires étant parvenus aux objectifs bio du Grenelle de l'environnement, à savoir 6% de surface en bio sur leur territoire, ou bien 20% d'approvisionnement bio ou locaux dans leurs services de restauration collective.

**La distribution et la structuration des filières de commercialisation constituent un quatrième volet** de la gouvernance alimentaire à Poitiers. Les marchés de la ville sont un moyen de développer les approvisionnements locaux pour les particuliers et les débouchés pour les producteurs locaux. Ces dernières années, la ville de Poitiers a d'ailleurs étoffé son offre de marchés de plein vent et densifié celle-ci pour couvrir au mieux l'ensemble de la commune, notamment les quartiers cumulant des difficultés sur le plan social. La collectivité est par ailleurs à l'origine d'une campagne de promotion des marchés et de sensibilisation aux produits de l'agriculture locale, avec l'instauration d'un label (un code couleur sur les stands des commerçants) se voulant améliorer la visibilité et la transparence des producteurs et leurs produits (biologique, local, biologique et local). De plus, depuis 2005, les AMAP se sont développées pour permettre aux citoyens de s'inscrire dans une démarche de consommation locale, de confiance et de soutien aux producteurs, en

s'affranchissant des intermédiaires que peuvent être les enseignes, magasins, ou autres plateformes se situant à l'interface de la production et de la consommation. Le système des AMAP, ne se limite donc pas à la fourniture de denrées locales mais implique la création de lien social entre le producteur et le consommateur, et d'une implication de ce dernier dans le fonctionnement de l'AMAP, que ce soit sur l'exploitation ou bien dans l'organisation des points de retrait des paniers chaque semaine. Les AMAP reposent donc largement sur des relations sociales, et de solidarités entre les deux maillons, et cet équilibre peut se trouver fragilisé en cas de faible implication des consommateurs par exemple (ou de faible visibilité de l'AMAP). D'autres dispositifs similaires aux AMAP se sont développés, notamment avec l'Université de Poitiers afin de satisfaire la demande étudiante en produits de qualité (locaux, biologiques) avec « les paniers de l'été » mis en place fin 2017.

Un magasin de producteurs a également ouvert ses portes en 2014 dans le quartier de Poitiers sud, dans la zone commerciale de l'hypermarché Auchan, à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs. Il existe en effet quatre magasins « Plaisirs Fermiers » dans l'ancienne région Poitou-Charentes et chacun d'entre eux fonctionne de manière indépendante. Un exemple qui illustre la capacité des producteurs à s'organiser entre eux afin de mettre en place une offre en produits locaux visible et accessible.

La vente directe sur l'exploitation se développe également. C'est une forme d'adaptation et d'innovation dans les stratégies de commercialisation de la part des producteurs, au même titre que ceux qui proposent de livrer leurs clients à domicile en se rendant visibles à travers les réseaux sociaux ou des sites internet.

Les plateformes intermédiaires telles que « la ruche qui dit oui » ou « la desserte locale » proposent des produits locaux sur la base d'un service ayant pour objet l'amélioration de l'accessibilité de ces produits, à travers leur visibilité sur internet et leur présence dans l'environnement urbain de la ville (par exemple, présence hebdomadaire au bar solidaire « le plan B » pour la ruche qui dit oui).

Les moyens d'approvisionnement en produits avec signes de qualité (biologique, local) augmentent et se diversifient, avec d'un côté les initiatives individuelles ou collectives citoyennes (AMAP, plateformes, magasin de producteur, vente sur l'exploitation, etc), et d'autre part la volonté des collectivités de développer les marchés locaux, leurs offres et leur lisibilité. Ces moyens mettent en tous les cas l'accent sur le rétablissement d'un lien entre le producteur et le consommateur.

Enfin, l'accès au foncier, en particulier pour l'activité productrice professionnelle constitue un **cinquième volet de cette gouvernance.**

Les enjeux d'accès au foncier pour les agriculteurs sont très importants et influent sur la structuration des filières de distribution de produits locaux et sur l'élaboration de l'offre de ces derniers. D'autant plus que, le territoire du seuil du Poitou est historiquement tourné vers les grandes cultures de production céréalière qui nécessitent transformations, stockage et infrastructures, et ceci permet peu d'établir une offre en adéquation avec la demande de la population (notamment pour les légumes et les fruits que l'on considère comme des productions correspondant davantage aux besoins des personnes). Les grandes exploitations sont alors en compétition avec les agriculteurs cherchant à s'installer, de même que les investissements étrangers

(rendus possible par un article des traités européens favorisant la libre circulation des capitaux) dans les terres agricoles viennent complexifier davantage l'accès au foncier dans le département. Alors, l'association Terres de Liens est présente sur le territoire et participe à la préservation du foncier agricole et à l'accessibilité de ce dernier pour les jeunes agriculteurs. La SAFER et la chambre d'agriculture, qui bénéficient maintenant de moins en moins de subventions publiques et fonctionnent de plus en plus sur fonds propres (reventes de terres, taxes sur propriétés non bâties) ont pour missions l'accompagnement et le conseil des agriculteurs (chambre d'agriculture), et de faciliter l'accès au foncier agricole en particulier aux jeunes agriculteurs. La ville de Poitiers, à travers le projet Malaguet, a permis l'installation récente (2013) de trois exploitations labélisées sur des terres de la ville, au sein de l'agglomération du Grand Poitiers, ainsi que des chantiers d'insertion destinés à approvisionner des structures sociales comme les épiceries solidaires, les restaurants solidaires, et depuis peu les restaurants et même les particuliers.

Cependant, l'agriculture, par ses orientations principales, reste relativement déconnectée du marché local et cela constitue une difficulté supplémentaire pour les nouveaux exploitants. Si les collectivités interviennent sur le foncier pour des questions liées à l'urbanisme, la SAFER et la chambre d'agriculture le font quant à elles pour des questions agricoles, et un cloisonnement de ces deux types d'acteurs s'observe, à travers une difficulté à lier des politiques publiques en particulier sur la thématique alimentaire (plutôt plus généralement sur le développement durable, protection de l'environnement). Le lien entre alimentation et foncier agricole reste donc à construire, c'est un pré-requis à l'appropriation de ces problématiques par les collectivités locales pour élaborer des politiques publiques allant dans le sens d'un projet alimentaire territorial. Si le DRDR (document régional de développement rural, pour la période 2007-2013) met peu en perspective les liens entre les politiques alimentaires et celles relatives au foncier agricole (compétitivité et attractivité des territoires, dimension environnementale du développement durable) mais met en place des mesures incitatives à la conversion biologique pour l'activité de maraîchage, le PDR (Programme de Développement Rural pour la période 2014-2020) comprend des éléments de diagnostic (baisse du nombre d'exploitants, uniformisation des cultures) et met un peu plus l'accent sur les enjeux d'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs ainsi que sur la nécessité d'agir sur les filières pour une reterritorialisation de l'agriculture et une consolidation des liens entre producteurs et consommateurs. Le PDR a donc une visée davantage transversale pour traiter ensemble les questions agricoles et alimentaires, et ceci pour favoriser la construction d'une gouvernance foncière et alimentaire partagée.

La collectivité a également développé l'accès à la terre pour les particuliers (ou jardiniers amateurs), avec la mise à disposition de parcelles à des associations organisant des jardins collectifs, dans l'optique d'une autoconsommation pour les personnes n'ayant pas la possibilité de cultiver (absence de jardin, résidant en appartement). Le lien social n'en reste pas moins un objectif de ses dispositifs afin de permettre aux personnes de se retrouver autour de passions, d'intérêts communs (partage de connaissances et savoir-faire, pratiques respectueuses de l'homme et son environnement).